



Licenciement pour faute grave

Par **Abouflute**, le **13/06/2017** à **15:55**

Bonjour,
Je me suis fait licencier pour faute grave en date du 7 juin 2017 qui prend à effet immédiat. Il est stipulé sur la lettre que je recevrai mon solde tout compte, mon certificat de travail ainsi que mon attestation pôle emploi à mon domicile.
J'aimerais connaître le délai qu'il y a pour me faire parvenir mes papiers ?
Et après réception en combien de temps pourrais-je toucher mon chômage ?
Merci d'avance pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **13/06/2017** à **23:31**

Vous devez justifier au minimum de 122 jours d'affiliation ou 610 heures de travail au cours des :
- 28 mois précédant la fin du contrat de travail si vous avez -50 ans,
- 36 mois qui précèdent la fin du contrat si vous avez 50 ans et plus.
Pour la durée de la dégressivité, le pôle emploi vous indiquera en fonction de ces éléments, de votre âge etc etc..